

Rapport de la commission Ad Hoc : Parking En Vurzé

Madame, Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de l'étude du Préavis Municipal n°42/2024 relatif à la réalisation d'un parking public au lieu-dit En Vurzé (base de travail), la commission ad hoc s'est réunie le 27 novembre 2024 à 18h00. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur le Syndic Claude Jaggi, qui a répondu à nos questions et apporté des compléments d'information.

Il est important de signaler que Monsieur Jean-Paul Bardyn a dû se désister le jour même pour des raisons familiales. La réunion s'est donc tenue en présence de Monsieur Nicola Grosso et de moi-même. Monsieur Mathieu Oberson nous a rejoint par la suite, toutes les informations lui ont été transmises et nous a transmis ses questions.

Remerciements

Nous tenons à remercier Monsieur Jaggi pour sa disponibilité et la clarté de ses réponses, qui nous ont permis de mieux comprendre les enjeux et les spécificités de ce projet.

Observations et réflexions de la Commission

1. Manque de places de stationnement :

Une étude datant de 2011 a démontré un manque de places de parking, comme indiqué dans le préavis. Ce manque engendre des problèmes de circulation, de stationnement sur la voie publique (parfois illégal), et de sécurité, notamment pour les piétons.

il serait pertinent de prévoir une **limitation de la durée de stationnement** ou l'usage de **macarons** pour garantir une meilleure rotation des véhicules et éviter les abus.

2. Accords avec les propriétaires voisins :

Les propriétaires des parcelles voisines (nos 276 et 1952) ont donné leur accord pour ce projet, ce qui inclut la cession d'une partie de la parcelle 1952 pour aménager un passage piétonnier.

3. Bornes pour véhicules électriques :

Bien que seulement deux places soient équipées de bornes électriques, la configuration permet d'en installer davantage à l'avenir. Cependant, le coût élevé (25'000 CHF par place) limite leur nombre pour le moment. Compte tenu du coût élevé (25'000 CHF par place), percevoir une taxe ou un pourcentage des revenus générés par les bornes pourrait aider à financer leur entretien et leur expansion.

4. Surface et végétalisation :

Les places de parking seront aménagées avec des grilles-gazon pour réduire les surfaces imperméables, tandis que la route sera bitumée. Bien que non détaillé dans le préavis, le projet tiendra compte de la plantation d'espèces indigènes faciles à entretenir et n'entravant pas la visibilité comme indiqué dans le préavis, évitant ainsi les désagréments causés par certains arbres, comme ceux du parking de l'ancienne poste.

5. Visibilité et sécurité :

La visibilité des véhicules à la sortie du parking a été validée par les autorités compétentes pour garantir la sécurité des usagers.

6. Éclairage public :

Bien que non détaillé dans le préavis, il est prévu que l'éclairage utilise des lampadaires LED, conformément aux objectifs du PECC (Plan Énergie Climat Communal).

7. Coûts :

Le projet repose sur une estimation préliminaire de 423'000 CHF, établie par l'ingénieur en charge. Aucun appel d'offres n'a encore été lancé pour éviter des démarches inutiles si le crédit venait à être refusé.

Analyse : Les Points positifs

- Augmentation de la capacité de stationnement pour désengorger les rues et répondre aux besoins futurs liés à la croissance du village et à l'augmentation du trafic ferroviaire.
 - Amélioration de la sécurité pour les piétons et les véhicules, notamment en cas d'urgence (passage des services incendie).
 - Respect des objectifs environnementaux grâce à l'utilisation de grilles-gazon et à la plantation d'espèces adaptées.
 - Volonté de la Municipalité d'apporter des solutions concrètes à une problématique complexe et persistante.
-

Analyse : Les Points négatifs

- Le coût élevé du projet dans un contexte où la commune doit également financer d'autres projets d'envergure liés au tourisme, à l'éducation et aux infrastructures collectives.
 - L'absence de devis précis, bien que compréhensible à ce stade, peut rendre l'évaluation budgétaire incertaine.
-

Conclusion

Compte tenu des arguments étudiés, la commission souligne les points suivants :

- Ce projet répond à un besoin réel de la commune.
- Cependant, il est essentiel de confirmer que les moyens financiers actuels permettent de le prioriser sans compromettre d'autres investissements stratégiques.

La commission s'en remet au Conseil communal pour décider de l'acceptation du préavis.

Pour la commission ad hoc :

Signatures

Leena Fasola

Nom de la responsable de la commission ad hoc

Nicola Grosso

Nom des membres de la commission ad hoc

Mathieu Oberson

Nom des membres de la commission ad hoc